

Interpellation

Pénurie de personnel : faudra-t-il fermer des crèches ?

Les places en crèches-garderies sont toujours plus sollicitées. Cela correspond à la réalité d'une société où les deux parents travaillent. Cette forme d'accueil est, malgré ses coûts, fortement choisie par les parents. Or, et ce n'est un secret pour personne, les crèches-garderies peinent à trouver du personnel diplômé du tertiaire : actuellement, le nombre de diplômés n'est pas suffisant pour répondre à la demande du terrain. Corrélativement, la formation CFC d'assistant-e-s socio-éducatifs/-ves (ASE) a rencontré un franc succès et plusieurs centaines de diplômes seront délivrés en 2009 aux élèves ayant suivi cette formation. Un grand nombre d'entre eux a effectué des stages dans les crèches-garderies du canton et a pu s'exercer à ce métier à satisfaction des employeurs.

Le postulat O. Jaeger accepté par le Grand Conseil le 29 janvier 2008 préconisait de diminuer la proportion de diplômés du tertiaire et d'augmenter celle des titulaires de CFC. Aujourd'hui, cette décision n'est pas encore prise et le manque de personnel devient crucial. Afin d'éviter que des crèches-garderies ne ferment, faute de personnel, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1- A-t-il connaissance des besoins actuels nécessaires en personnel tertiaire, pour faire face à la demande ? Si oui, quels sont-ils ?
- 2- Quelle est sa position actuelle face au contenu du postulat O. Jaeger et quand entend-il mettre en œuvre ses propositions?
- 3- Par quelles autres mesures entend-il répondre à la demande des crèches-garderies ?

Je remercie, par avance, le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Catherine Labouchère
Députée

Gland, le 17 mars 2009

Souhaite développer